



## **Convention sur la diversité biologique**

Distr. générale  
20 avril 2024  
Français  
Original : anglais

---

### **Organe subsidiaire de mise en œuvre**

#### **Quatrième réunion**

Nairobi, 21-29 mai 2024

Point 12 de l'ordre du jour provisoire\*

#### **Programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties**

### **Programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties**

#### **Note du Secrétariat**

## **I. Introduction**

1. Dans sa décision [15/33](#), la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a pris note qu'elle examinera les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal à chacune de ses réunions jusqu'en 2030 et de la liste préliminaire des questions à traiter aux réunions de la Conférence des Parties durant la période 2023-2030, annexée à la décision. Dans la même décision, la Conférence des Parties prie la Secrétaire exécutive, en consultation avec le Bureau de la Conférence des Parties, de compléter la liste des questions à examiner par la Conférence des Parties à sa seizième réunion, et de proposer des éléments précis alignés sur l'application du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, ainsi que d'autres thèmes étroitement liés, pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa quatrième réunion, en vue de compléter la liste des questions à examiner aux dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième réunions de la Conférence des Parties, comme suggéré dans l'annexe à la décision.

2. Le Secrétariat a est en voie de préparer l'ordre du jour de la seizième réunion de la Conférence des Parties en consultation avec le Bureau et le mettra à disposition sur son site Web conformément à la pratique habituelle.

3. En réponse à la demande formulée dans la décision 15/33, le Secrétariat présente, en annexe au projet de décision ci-dessous, une liste des questions proposées aux fins d'examen par la Conférence des Parties à ses dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième réunions, préparée à partir de a) l'annexe à la décision 15/33 ; b) le calendrier d'examen de la mise en œuvre de la Convention et du Cadre établi à la décision [15/6](#); c) d'autres mandats adoptés par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion, d) le programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques,<sup>1</sup> et e) l'analyse des besoins

---

\* CBD/SBI/4/1

<sup>1</sup> Prenant note que conformément aux décisions XI/13 C et XII/25, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques examinera les résultats escomptés de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques afin de repérer les conséquences possibles sur les travaux de la Convention, pour examen par la Conférence des Parties. Un calendrier de remise des futures rapports d'évaluation est présenté dans le document CBD/SBSTTA/26/3/Add.1.

techniques et scientifiques nécessaires afin de pouvoir soutenir la mise en œuvre du Cadre, y compris le repérage des lacunes dans les outils et les orientations,<sup>2</sup> qui seront examinés par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à sa vingt-sixième réunion.<sup>3</sup> Il importe toutefois de préciser que l'annexe au projet de décision porte surtout sur des questions de fond. Elle n'inclut pas les points habituels récurrents des réunions et ne fournit pas d'ordres du jour détaillés des réunions de la Conférence des Parties.

---

<sup>2</sup> Comme décrit dans les documents CBD/SBSTTA/26/3 et CBD/SBSTTA/26/INF/15.

<sup>3</sup> Prenant note que les sujets identifiés à cet égard sont provisoires, en attendant l'examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à sa vingt-sixième réunion et ensuite par la Conférence des Parties à sa seizième réunion, comme indiqué dans la note au bas de la page du projet de décision

## II. Recommandation

4. L'Organe subsidiaire pourrait souhaiter recommander que la Conférence des Parties, à sa seizième réunion, adopte une décision qui ressemble à ce qui suit :

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* sa décision [15/4](#) du 19 décembre 2022, dans laquelle elle a décidé que le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal<sup>1</sup> devrait être utilisé en tant que plan stratégique pour la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles, ses organes et le Secrétariat au cours de la période 2022-2030,

*Rappelant également* sa décision 15/33 du 19 décembre 2022 dans laquelle elle a pris note qu'elle évaluerait les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention et du Cadre à chacune de ses réunions jusqu'en 2030 et a décidé que la définition de nouvelles orientations aux fins d'élaboration et de mise en œuvre de politiques devrait contribuer à la réalisation des objectifs et des cibles fixés dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, aux résultats de l'analyse générale des informations contenues dans les stratégies et plans d'actions nationaux pour la biodiversité, y compris les objectifs nationaux, et à l'examen général des progrès collectifs réalisés dans l'application, ainsi qu'aux nouvelles informations pouvant éventuellement apparaître, notamment dans le cadre d'évaluations scientifiques,

1. *Décide* d'actualiser son programme de travail pluriannuel jusqu'en 2030 en fonction de la liste des questions annexée à la présente décision ;

2. *Décide également* d'aborder, à chacune de ses réunions, les points permanents conformes à ses décisions antérieures, ainsi que d'autres points émanant de ces décisions liés à des programmes de travail et questions sectorielles particuliers, et que son programme de travail pluriannuel doit conserver suffisamment de souplesse pour accommoder les questions ou points émergents qu'elle peut cerner.

### Annexe

#### Liste des principales questions à aborder aux réunions de la Conférence des Parties au cours de la période 2023-2030

<i>Réunion de la Conférence des Parties</i>	<i>Questions stratégiques</i>
Dix-septième réunion (2026)	<p>a) Examen général de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et des moyens connexes de mise en œuvre sur la base, entre autres, des septièmes rapports nationaux ;<sup>a</sup></p> <p>b) Actions stratégiques visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, y compris en lien avec les moyens de mise en œuvre ;</p> <p>c) Conséquences sur les travaux de la Convention à la suite des évaluations menées par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques :</p> <p>i) Évaluation thématique des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, la nourriture et la santé (évaluation des liens) ;</p> <p>ii) Évaluation thématique des causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique, des déterminants des changements transformateurs et des moyens possibles de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité ;</p>

<sup>1</sup> Annexe à la décision 15/4.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>iii) Évaluation méthodologique des impacts et de la dépendance des activités sur la biodiversité et la contribution de la nature aux peuples ;</li> <li>d) Outils et orientations en appui à la mise en œuvre du Cadre : <ul style="list-style-type: none"> <li>i) Planification spatiale incluant la biodiversité ;<sup>b</sup></li> <li>ii) Pollution et biodiversité ;<sup>b</sup></li> <li>iii) Activités, produits et services fondés sur la biodiversité durable, et bioéconomie ;<sup>b</sup></li> <li>iv) Approche fondée sur l'équité et les droits de la personne en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité ;<sup>b</sup></li> </ul> </li> <li>e) [Autres points à déterminer].</li> </ul>
Dix-huitième réunion (2028)	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Examen de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et des moyens de mise en œuvre connexes;<sup>c</sup></li> <li>b) Actions stratégiques en vue de renforcer l'application de la Convention et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, y compris en lien avec les moyens de mise en œuvre ;</li> <li>c) Examen du fonctionnement et de l'efficacité du Fonds pour l'application du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et arrangements futurs ;<sup>d</sup></li> <li>d) Cadre quadriennal relatif aux priorités des programmes axés sur les résultats et à l'évaluation des besoins de financement afin d'éclairer la dixième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (2030-2034);</li> <li>e) Examen de l'efficacité du mécanisme de financement ;</li> <li>f) Conséquences sur les travaux de la Convention des prochaines évaluations menées par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>i) Évaluation méthodologique du suivi de la biodiversité et de la contribution de la nature aux peuples ;</li> <li>ii) Évaluation méthodologique de la planification spatiale intégrant la diversité biologique et connectivité écologique;</li> </ul> </li> <li>g) Questions relatives au suivi du Cadre;</li> <li>h) [Autres points à déterminer].</li> </ul>
Dix-neuvième réunion (2030)	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Évaluation mondiale de la mise en œuvre du Cadre et des moyens de mise en œuvre : évaluation finale des progrès accomplis par rapport aux cibles du Cadre, sur la base, entre autres, des huitièmes rapports nationaux ;<sup>e</sup></li> <li>b) Examen de la deuxième évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ;</li> <li>c) Mise à jour et suivi du Cadre;</li> <li>d) [Autres points à déterminer].</li> </ul>

<sup>a</sup> Réalisé de concert avec l'examen de la stratégie pour la mobilisation des ressources (par. 46 de la décision 15/7), l'examen de mi-mandat des conséquences du Plan d'action relatif aux questions de genre (2023-2030) (par. 9 de la décision 15/11), l'examen du mécanisme de coopération technique et scientifique (par. 32 j) de la décision 15/8) et l'examen du rôle des gouvernements infranationaux, des villes et des autres autorités locales dans la mise en œuvre des objectifs de la Convention et de ses protocoles, et du Cadre (par. 7 de la décision 15/12).

<sup>b</sup> En attente de la recommandation de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

<sup>c</sup> Menée de concert avec l'examen plus approfondi de la stratégie pour la mobilisation des ressources (par. 46 de la décision 15/7)

<sup>d</sup> Par. 29 de la décision 15/15.

<sup>e</sup> Réalisés de concert avec l'évaluation du cadre stratégique à long terme pour le développement et le renforcement des capacités (par. 16 i) de la décision 15/8) et autres mécanismes adoptés par la Conférence des Parties pour soutenir les méthodes de mise en œuvre.